

**Mercredi 13 juillet 2011**

---

## **Licence : Afin de ne pas prendre le risque d'un clivage entre les organisations étudiantes et les représentants des enseignants, la CPU a fait le choix de s'abstenir lors du vote au CNESER, malgré de nombreuses réserves sur le projet d'arrêté**

---

Présent au CNESER Louis Vogel a rappelé la position de la CPU face à l'enjeu que représente la Licence et réaffirmé les ambitions qui avaient animé les débats au Colloque de la CPU à Toulouse.

La CPU avait exprimé toutes les réserves qu'appelait de sa part un projet d'arrêté précipité et insuffisamment concerté. La séance du CNESER lui a donné raison.

Lors des débats, le Ministre a rappelé que ce projet d'arrêté ne représentait qu'une étape et un élément d'une réforme de la licence, qui doit avoir une plus grande ampleur. Il a annoncé que le budget 2012 confirmerait la priorité apportée à l'enseignement supérieur pour donner aux universités les moyens nécessaires à la mise en œuvre progressive de l'arrêté et que l'objectif des 1500 heures d'enseignement devrait être atteint par les universités au fur et à mesure des vagues de contractualisation. Il a acté que, même si l'arrêté ne mentionnait pas explicitement les parcours différenciés, il ne les empêchait pas.

La CPU partage avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'ensemble de la communauté universitaire une même et légitime préoccupation pour la Licence. Cela s'est concrètement traduit cette année par le thème qu'elle a retenu pour son colloque annuel et les 15 propositions qui constituent une doctrine pour une véritable ambition pour la licence, toute la licence, étendue à l'ensemble du cycle licence. Pour la CPU, cette ambition doit être portée au plus haut niveau de l'État et donc permettre de relancer l'attractivité de la licence universitaire.

Pour les présidents d'université, garants de l'accueil de tous les bacheliers et de l'amélioration continue de la formation, cette ambition ne saurait être soluble dans un arrêté sur l'opportunité et la nécessité duquel ils s'interrogent. C'est pourquoi la CPU plaide pour une refonte audacieuse de la licence qui marque une rupture novatrice et un véritable changement.

Repenser la licence, c'est aussi le faire en prenant en compte le nouveau contexte d'autonomie et de responsabilisation des établissements et les innovations de terrain. La CPU défend des méthodes d'élaboration des textes réglementaires, fondées tout autant sur la consolidation et la clarification de l'existant que sur une plus grande prise en compte des propositions élaborées et partagées par l'ensemble des acteurs et des partenaires de la communauté universitaire.

Aussi la CPU regrette-t-elle la temporalité choisie pour le projet d'arrêté tout comme l'insuffisante concertation en amont de son écriture.

La CPU approuve les grands principes qui ont inspiré le projet d'arrêté. En particulier,

- la double mission de la licence universitaire en termes de poursuite d'études et d'insertion,
- la nécessité de définir les objectifs de la licence en s'appuyant sur des référentiels de compétences,
- la vocation de la licence à contribuer à une véritable égalité des chances,
- la diversification de l'offre de formation sous forme de parcours,
- le développement d'une démarche qualité.

En revanche, la CPU maintient qu'un certain nombre de points, qui suscitent des oppositions ou des réserves de la part de nombreux enseignants, responsables des formations en licence, comme l'ont manifesté les débats au CNESER, méritent d'être encore débattus et approfondis :

- la fixation du seuil minimal de 1 500 heures d'enseignement et ses implications financières tout comme le décalage de cette approche par rapport aux normes européennes en crédits ECTS,
- les conditions d'élaboration des référentiels de compétences,
- les règles de contrôle des connaissances, qui risquent de se révéler difficilement praticables et de dévaloriser le diplôme de licence.
- les formes de l'évaluation des formations,
- les modalités d'habilitation des diplômes nationaux,
- l'articulation entre licence professionnelle et licence générale et, plus globalement, la cohérence du cycle licence.

Sur un enjeu aussi important que celui d'une réforme de fond de la licence, la CPU considère que la communauté universitaire doit être rassemblée afin de garantir aux étudiants, aux familles et aux employeurs la valeur du diplôme national de licence. C'est la raison pour laquelle elle a fait le choix de s'abstenir lors du CNESER du 12 juillet 2011.

Contact presse : Pôle Communication – 01 44 32 92 45